

REGLEMENT INTERIEUR DU LOCAL DROLES D'ADOS

Le règlement intérieur a pour but d'organiser la vie du groupe, dans un climat de confiance et de coopération indispensable à un bon fonctionnement.

Le règlement intérieur s'applique à toute personne fréquentant les Accueils adolescents :
Jeunes, parents, adultes et animateurs.

Le local est un lieu d'accueil informel, ce n'est pas une garderie, les jeunes peuvent venir et repartir librement. La MJC n'est pas responsable des jeunes dès qu'ils en sont sortis.

Pour chaque heure d'accueil de votre enfant, les communes d'Adriers, Availles Limouzine, L'Isle Jourdain, Luchapt, Mauprévoir, Millac, Moussac/Vienne, Mouterre/Blourde, Nérignac, Queaux, Le Vigeant, la Direction de la Cohésion Sociale, la Région Poitou-Charentes, le Département, la MSA et la Caf de la Vienne participent au financement de la MJC.

Conditions d'accueil :

- L'accueil est ouvert à tous les mineurs en âge de fréquenter le collège et le lycée.
- Le jeune doit être adhérent à la MJC
- Une fiche sanitaire de moins d'un an doit être remise à l'animateur par la famille
- Le présent règlement doit être signé par le jeune et sa famille.

MAISON
DES JEUNES
ET DE LA
CULTURE
CANTONS DE L'ISLE JOURDAIN
ET D'AVAILLES LIMOUZINE



Lieux - Horaires - Jours d'accueil :

Le local ados se trouve dans les locaux de la MJC au 11 grand rue du pont à l'Isle Jourdain

- Mardi et jeudi : 16h-18h
- Mercredi : 14h-18h
- Le 3ème vendredi du mois : 16h-18h (une fois par mois jusqu'à 22h00)

Un accueil a également lieu à la salle multi activité à Availles Limouzine :

- Le 1^{er} vendredi du mois : 20h à 22h

Le local est ouvert sous réserve qu'un des animateurs qualifiés soit présent au sein de la structure : le directeur, les animateurs enfance/famille ou enfance/jeunesse.

Pour s'assurer de l'ouverture du local, vous devez vous renseigner au 05 49 48 94 00 ou au 07 86 27 56 09.

Accès au local :

Pour l'accueil à l'Isle Jourdain :

Le jeune à son arrivée doit se présenter à l'accueil pour vérifier la présence d'un animateur référent.

Récupérer la clé de la porte extérieure en échange d'un objet personnel et la remettre lors de son départ.

A l'Isle Jourdain et à Availles Limouzine :

A son arrivée ; le jeune remplit le cahier d'émargement en indiquant son nom, son prénom, son heure d'arrivée puis en partant il complétera par l'heure de départ et sa signature.

Cet outil permettra un suivi de la fréquentation du lieu d'accueil ainsi qu'une protection juridique, le jeune ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'après avoir « émargé ».

Équipement du local :

Les équipements suivants sont mis à disposition par la MJC, chaque utilisateur en est responsable :

Baby foot, Jeux de société, fauteuils et tables, télévision

Effectifs/Capacité d'accueil :

Un maximum de 12 jeunes peut être présent dans le local.

Comportements :

- Il est formellement interdit de fumer dans le local, article L.335-28 du code de la Santé Publique
- Il est strictement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le local
- Tout manque manifeste de respect envers les autres adhérents, le ou les animateurs, envers d'autres personnes ou envers les locaux fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du jeune et la remise en état des biens endommagés.

La signature du présent document vaut autorisation à fréquenter en accès libre le local ados de la MJC.

Fait à : Le :

signature(s) du (des) responsable (s) légal (aux)

Signature du jeune :

FICHE D'INSCRIPTION ET SANITAIRE MJC



IDENTITE DE L'ENFANT

Nom - Prénom :
 Date de naissance :/...../.....
 Adresse légale :
 Code postal : Commune :
 Nom et Tél. médecin traitant :
 Régime de protection sociale : CAF, MSA, EDF, GDF, autre...
 Préciser : N° :

Grand Rue du Pont - 86150 L'ISLE JOURDAIN
 05 49 48 94 00 - mjc-ij-availles@wanadoo.fr
 www.mjc-islejourdain-availles.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné
 Responsable légal de l'enfant, l'inscrit à (préciser : accueil périscolaire, Accueil de Loisirs, stage, CLAS, activités...)

Période
 organisé par la MJC, déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de déroulement de l'accueil (règlement intérieur Activités, ALSH ou Accueil informel Ados) et m'engage à en régler le montant.

J'autorise que l'enfant soit transporté dans un véhicule conduit par un animateur de la MJC.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'autorise je n'autorise pas la MJC à utiliser toutes images prises à l'occasion des activités faites par l'enfant sur tous supports (exposition de fin de séjour, album photo, site Internet, document de communication...)

Je reconnais que l'enfant est couvert par mon assurance responsabilité civile. La MJC est assurée pour toutes les personnes accueillies et inscrites régulièrement, toutefois il est conseillé de souscrire une assurance personnelle «dommages corporels».

Fait à Le
 Signature

RESPONSABLES LEGAUX

PERE Nom :
 Adresse si différente :

Profession :
 Tél. : Mobile :

Courriel :

MERE Nom :

Adresse si différente :

Profession :

Tél. : Mobile :

Courriel :

Situation familiale des parents :

- mariés pacsés divorcés célibataires
 séparés veuf/ve union libre

Autres informations :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX - VACCINATIONS se référer au carnet de santé ou aux vaccinations de l'enfant

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole - Oreillons - Rougeole	
Poliomyélite					
Ou DT Polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres, préciser	
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre indication

Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

- Rubéole Coqueluche Varicelle
 Otite Angine Scarlatine
 Rougeole Oreillons Rhumatisme Articulaire aigu

ALLERGIES

- Asthme Alimentaires Médicamenteuses

PRECISEZ LA CAUSE DES ALLERGIES ET LA CONDUITE A TENIR :

.....

L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ?

OUI NON Si oui lequel :

.....
 Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

INDIQUEZ TOUTES DIFFICULTES DE SANTE maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation en précisant les précautions à prendre

RECOMMANDATIONS & OBSERVATIONS UTILES port de lunettes, lentilles, prothèses dentaires ou auditives, l'enfant mouille-t-il son lit...